



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi Notre

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.»*

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le maire au conseil municipal et **doit désormais comprendre**, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- **les orientations budgétaires**, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- **les engagements pluriannuels envisagés**, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépense et de recettes
- **des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée**, et les perspectives pour le projet de budget (profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget)

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

1- Le contexte national

- **La croissance**

Le programme de stabilité a été construit sur la base d'un scénario macroéconomique de poursuite de la reprise économique française en 2016 et en 2017 soit 1,5% chaque année après 1,3% en 2015 et 0,5% en moyenne entre 2012 et 2014.

- **L'inflation**

L'inflation se redresserait à +1% dès 2017, notamment sous les effets conjugués de la hausse des prix de l'énergie et des taux de change.

- **Le chômage**

Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active au troisième trimestre 2016, contre 10,3% en 2015.

- **Le déficit**

Avec une prévision de croissance de 1,5%, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoient un retour sous le seuil de 3% soit 2,7 % de PIB en 2017, contre 3,3% estimés en 2016 et 3,5% en 2015.

- **La dette publique**

L'amélioration du solde du déficit public a permis de stabiliser la dette publique après 10 années de hausse continue. Après avoir atteint 96,2% du PIB en 2015, la dette publique atteindrait 96,1% en 2016 puis 96% en 2017.

La politique fiscale et budgétaire

- **Le financement des dépenses nouvelles et des baisses d'impôts**

L'évolution du déficit public entre 2015 et 2017 prévue par le projet de loi des finances est plus progressif que celui prévu dans la loi de programmation des finances publiques et confirme l'objectif d'un déficit à 2,7% en 2017.

Le gouvernement a décidé d'apporter certains ajustements et de financer ses priorités – l'éducation, la sécurité et l'emploi – par une réorientation de la dernière étape du Pacte de responsabilité et de solidarité. L'ensemble des nouvelles mesures sont financées par :

- Une contribution de la fiscalité du tabac au redressement des comptes ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude aux prestations et aux cotisations sociales dues ;
- L'impact en termes d'économie de certaines réformes sur les organismes de sécurité sociale et des dépenses d'action sociale ;
- De nouvelles modalités de recouvrement de certains impôts sans alourdir les prélèvements des entreprises.

- **La politique fiscale**

Ce projet de loi de finances constitue la dernière étape de la réforme fiscale menée par le gouvernement depuis 2012. Cette réforme fiscale s'articule autour d'une progressivité de l'impôt accrue, d'une fiscalité des entreprises plus favorable à la compétitivité et à l'emploi, du renforcement des actions de lutte contre la fraude fiscale et de la mise en place du prélèvement à la source.

- **La politique budgétaire**

L'objectif de dépenses de l'Etat pour 2017 a été rehaussé par rapport au niveau prévu dans le programme de stabilité. Les dépenses de l'Etat, hors dettes et pensions, progressent de 3,4 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2016 et sont ainsi orientées :

- 3 Md€ de moyens nouveaux pour l'école et l'enseignement supérieur avec la création de 11 712 postes au sein de l'éducation nationale et 950 dans les universités ;
- 2 Md€ de crédits supplémentaires en faveur de la sécurité et de la justice ;
- 2 Md€ pour la mobilisation en faveur de l'emploi avec la prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les économies du PLF 2017 reposent sur des mesures sectorielles et sur la modernisation de la gestion publique, avec notamment

- La dématérialisation de la propagande électorale pour les élections prévues en 2017 ;
- La maîtrise des effectifs et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat et de ses agences ;
- La réforme de la politique immobilière de l'Etat ;
- La dématérialisation des échanges entre administrations et avec les usagers et le renforcement de la fonction achats ;
- La poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 2,8 Md€ en 2017.

L'évolution des finances locales sur 2017

Les collectivités territoriales ont contribué à l'effort de redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient.

La baisse des dotations de fonctionnement a conduit à une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 3,5 Md€ en 2015 puis 3,3 Md€ en 2016, après une première baisse de 1,5 M€ en 2014. Cette baisse se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la Loi de Finances Initiale 2016.

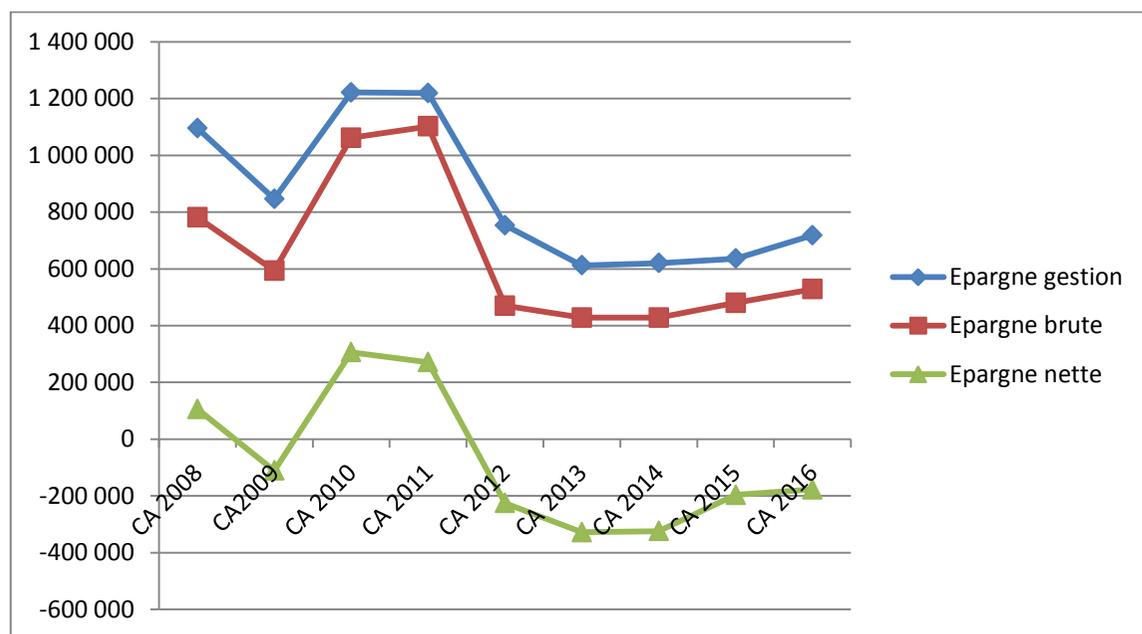
Sur la période 2015 – 2017, l'ensemble des concours financiers aux collectivités aura ainsi baissé de 9,6 Md€, contre 10,7 Md€ initialement prévus. En effet, en réponse aux fortes mobilisations des élus locaux en 2015 et 2016, le PLF 2017 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,6 Md€ (1,1 Md€ pour les départements, 1 Md€ pour le bloc communal et 0,5 Md€ pour les régions), l'effort supporté par les communes et les intercommunalités étant réduit de moitié par rapport à leur contribution en 2015 et 2016.

Si l'incidence de cette baisse a été quelque peu atténuée par le dynamisme de la fiscalité locale, directe (dont un quart s'explique par la hausse des taux) et indirecte, ces réductions massives emportent des déséquilibres importants des comptes des communes qui sont contraintes de réduire les services à la population, de dégrader leur autofinancement, d'augmenter les impôts ou les tarifs des services publics et de baisser leurs investissements. En parallèle, les dispositifs de péréquation horizontale et de péréquation verticale ont fortement progressé, atténuant l'effort pour les collectivités les plus défavorisées.

2- le contexte Saint-Gironnais et les perspectives financières

A ce jour les résultats du compte administratif 2016 ne sont pas arrêtés mais peuvent quand même être utilisés pour faire une analyse précise de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les épargnes brutes et nettes



L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

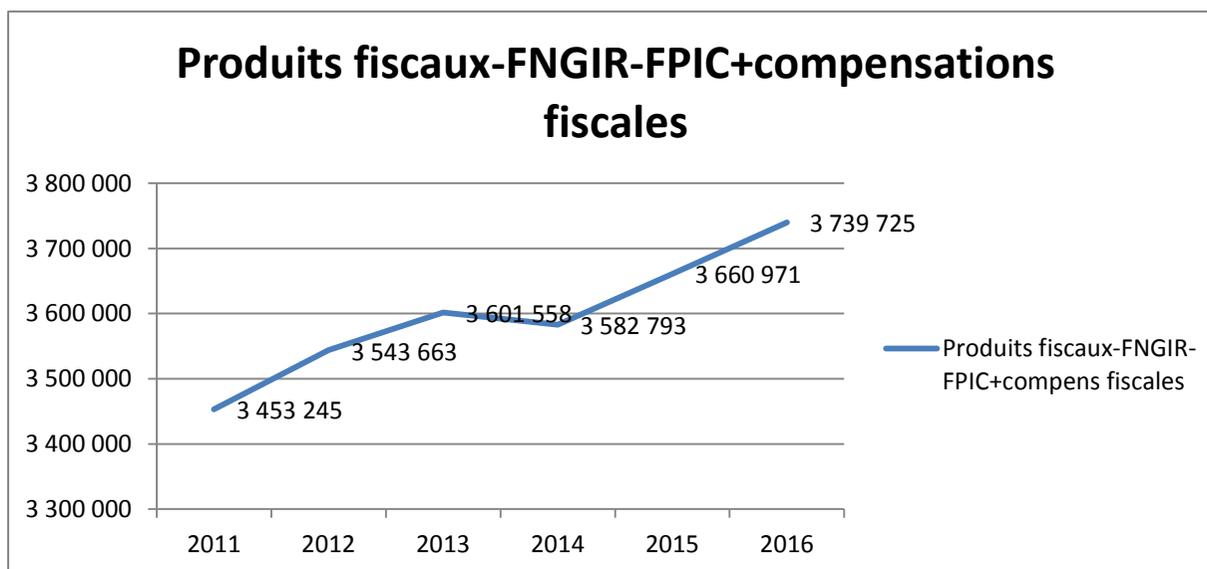
Après les dégradations très fortes que nous avons connues suite aux pertes cumulées de la fiscalité (taxe professionnelle de la papèterie) et des dotations (contribution au redressement des finances publiques) notre situation financière commence son redressement grâce à la forte maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (elles sont au même niveau que celles de 2012).

Entre 2015 et 2016 les dépenses réelles diminuent de 0.59% alors que les recettes réelles progressent de 0.09% malgré la diminution des dotations mais par l'effet « taux » des produits fiscaux.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la collectivité ont été réalisées à plus de 100.00% au CA 2016

a) Les produits des impôts et taxes



L'année 2016 a été marquée par une augmentation des taux indispensable à l'équilibre budgétaire.

2016 a été aussi la première année d'exonération de CFE et TFB dont ont bénéficié les entreprises situées dans le quartier prioritaire de la ville. L'Etat applique un coefficient de minoration aux compensations versées à la collectivité ce qui a pour eu pour conséquence une perte de produits égale à 19 000.00€ pour 2016 pour les finances de la ville.

De plus en 2016 nous subissons une baisse de produits de TH suite à une mesure de la loi de finances 2016 qui a maintenu une exonération d'impôts locaux dans des cas particuliers. Les bases définitives sont diminuées de 4.23% par rapport aux prévisionnelles d'où une perte de 66 000.00 €

Les taux ne subiront pas d'augmentation en 2017. Par conséquent la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'Etat (0.4 % pour 2017) et d'une augmentation des bases physiques.

En 2017 la collectivité, de par la fusion des intercommunalités du Couserans, va devenir attributaire du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ainsi elle va bénéficier d'une ressource estimée à 60 000.€ . Depuis 2012 la collectivité était contributrice et en 2016 sa contribution s'est élevée à 99 290 €, l'écart en 2017, sera donc de près de 160 000.€

b) L'évolution des concours financiers de l'Etat

Depuis 2011 les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat.

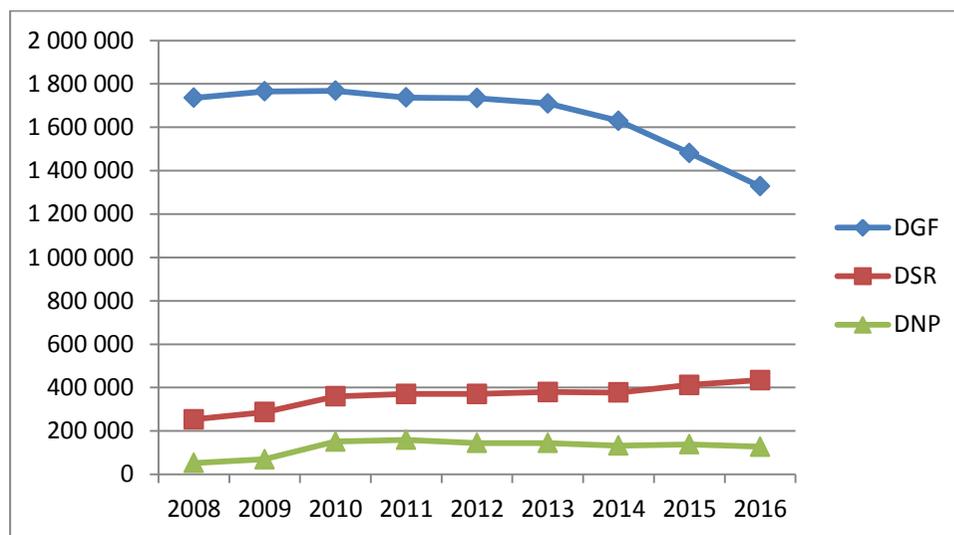
Entre 2011 et 2016 la ville aura perdu 440 878 € au titre de la DGF, 153 405 € au titre de la seule année 2016.

La DSR a progressé de 74 250 € entre 2011 et 2016 quant à la DNP dans la même période elle a diminué de 23 367.€

Donc un total de perte de 390 075 € sur l'ensemble de ces dotations.

En 2017 la baisse de la DGF sera atténuée de moitié, soit une estimation de perte de 75 000.€

Le tableau ci-dessous illustre cette tendance



La réforme de la DGF, qui devait intervenir dès 2017 par une loi des finances spéciale collectivités territoriales, est reportée.

c) Les autres recettes

Les recettes issues des produits des services (cinéma et spectacles, services périscolaires) sont en progression de 15%. Progression uniquement due à l'augmentation de la fréquentation des services, les tarifs municipaux n'ayant pas été augmentés en 2016.

En 2017 la municipalité a décidé d'appliquer aux tarifs municipaux une augmentation qui ne dépassera pas le montant de l'inflation prévue en 2017 soit + 1.5 %

La municipalité entend ainsi préserver l'accès à tous à la restauration scolaire et à la culture.

En 2017 le chapitre 70 sera en diminution par la fin de la mise à disposition d'un agent auprès la communauté de communes et par la non reconduction d'une recette exceptionnelle liée au remboursement de charges locatives.

3- Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

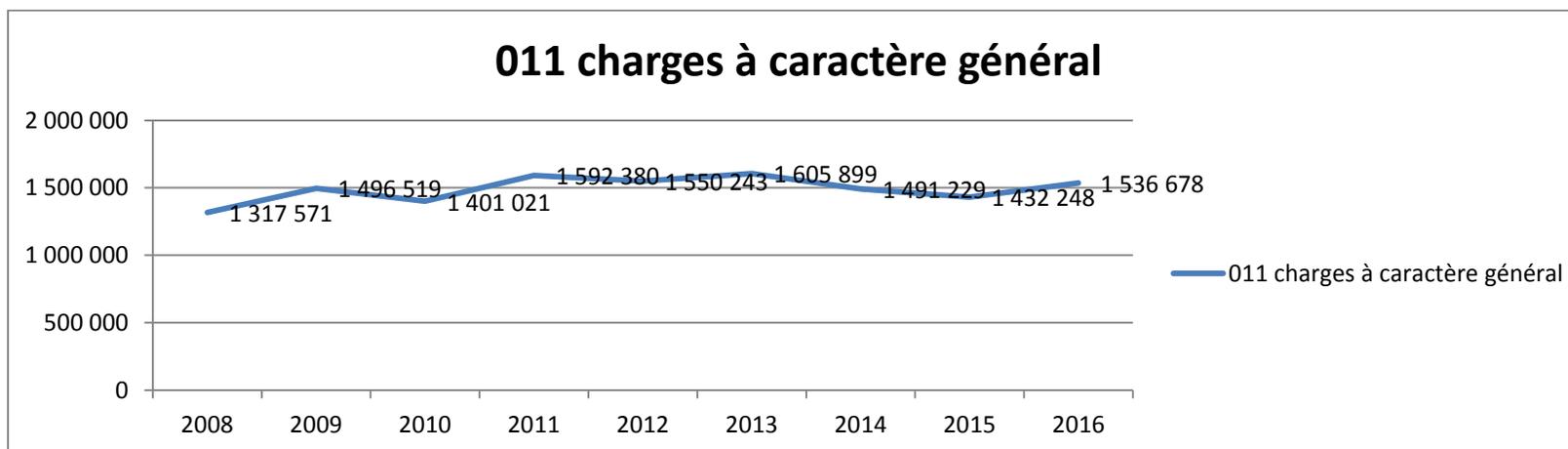
a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La rationalisation des moyens est poursuivie tout comme la lutte contre le gaspillage. Il est demandé à tous d'y veiller, aux élus et aux agents.

C'est la continuité de la maîtrise des dépenses : le contrôle et l'examen minutieux de tous les engagements de dépenses produisent les effets d'économie indispensables au maintien de l'équilibre budgétaire.

En 2016 nous accusons une augmentation conformément aux prévisions annoncées dans le DOB 2016 compte tenu de la prise en charge de dépenses nouvelles comme le traitement des déchets verts et des déchets de la balayeuse, comme la dépense exceptionnelle de charges locatives. La réalisation d'économies sur d'autres postes a permis de limiter l'impact de ces dépenses nouvelles et ainsi ne pas exécuter la totalité de la prévision budgétaire.



Le budget primitif 2017 enregistrera une prévision identique (ou un peu à la baisse) pour prendre en compte les dépenses afférentes au départ de l'étape ariègeoise du Tour de France et à une campagne de travaux de « point à temps » sur diverses rues de la ville.

b) Les charges de personnel

En 2016 ces charges se sont élevées à 4 444 198.€

Comme annoncé dans le DOB 2016 la régression entamée en 2015 s'est poursuivie en 2016 concrétisée par une diminution de 2.03 % soit - 91 975 € par rapport au CA 2015.

Face à la diminution des ressources la gestion de la masse salariale continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux afin de maintenir une tendance à la baisse ou à minima à la stabilisation tout en maintenant le bouclier social pour les agents de la ville par les avancements de grade et la participation employeur à la protection sociale.

L'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) de la catégorie A et C .Cela se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires pour certains cadres d'emploi et par le transfert primes –points.

Pour 2017 la prévision se situera autour de **4 370 000.00 €** , soit une diminution de BP à BP de 89 494 € (- 2.01%)

La baisse des charges de personnel est justifiée par :

- L'impact année pleine des départs retraite en cours d'année 2016.(5 agents)
- L'impact des départs retraite prévus en 2017 (le départ de 6 agents s'échelonnera sur 2017)
- L'impact de mutation de personnels vers la Communauté de communes Couserans Pyrénées pour le centre aquatique du Couserans (1 agent en 2016 et un agent en 2017)

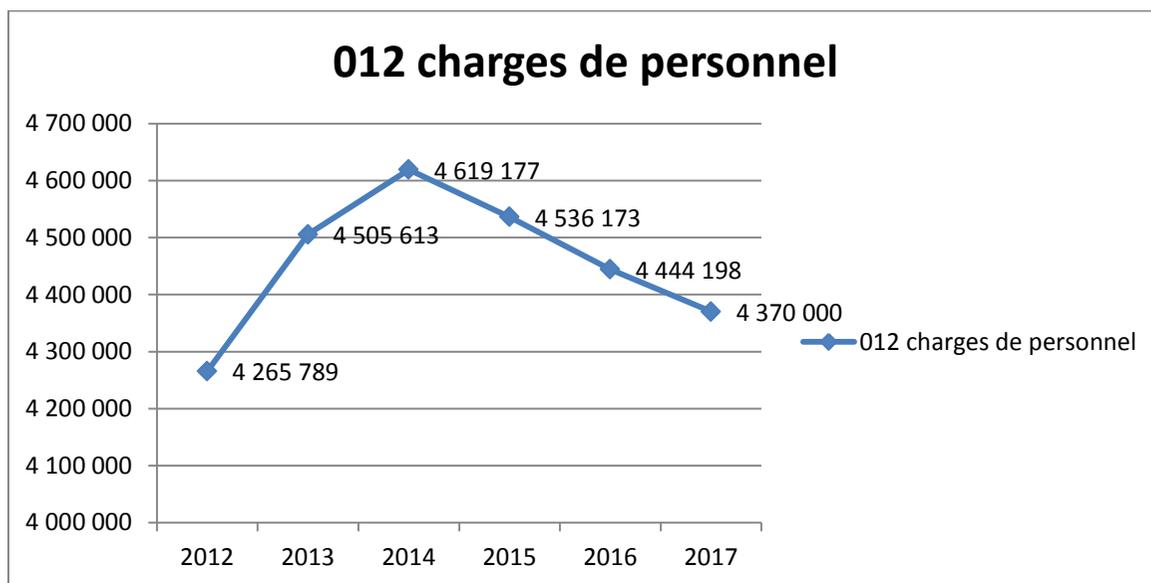
Facteurs de hausse habituels

- Le GVT 2017 (avancements d'échelons) = 15 000 €
- Le GVT 2016 en année complète = 31 500 €
- L'impact du PPCR (reclassements et transfert primes/points) = 35 000.€
- L'augmentation du point d'indice de 0.6 % à compter de février 2017
- L'Augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL qui passe de 30.60% à 30.65 %

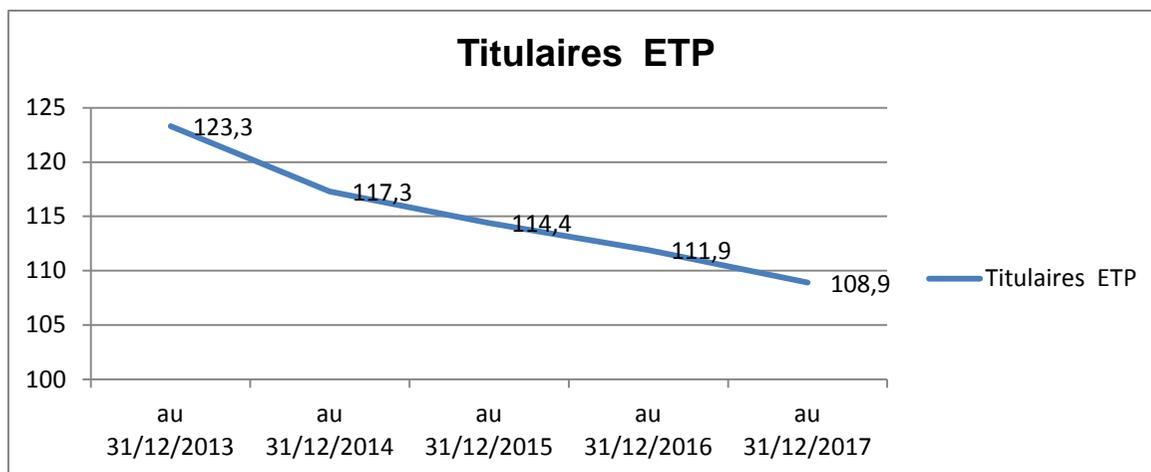
La collectivité procédera à des recrutements en 2017 :

- 2 agents en contrat avenir seront stagiaires
- 2 recrutements pour remplacer des départs à la retraite

Evolution des charges de personnel (avec estimation 2017)



Evolution des effectifs des personnels titulaires en équivalent temps plein (avec estimation 2017)



c) Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions, les indemnités d'élu et enregistrera une diminution par la fin de la participation au SYCOSERP désormais de la compétence de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

L'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations restera globalement stable.

d) Le F.P.I.C.

Depuis sa création par la loi de finances de 2012 la ville était donc contributrice au fonds de péréquation intercommunal.

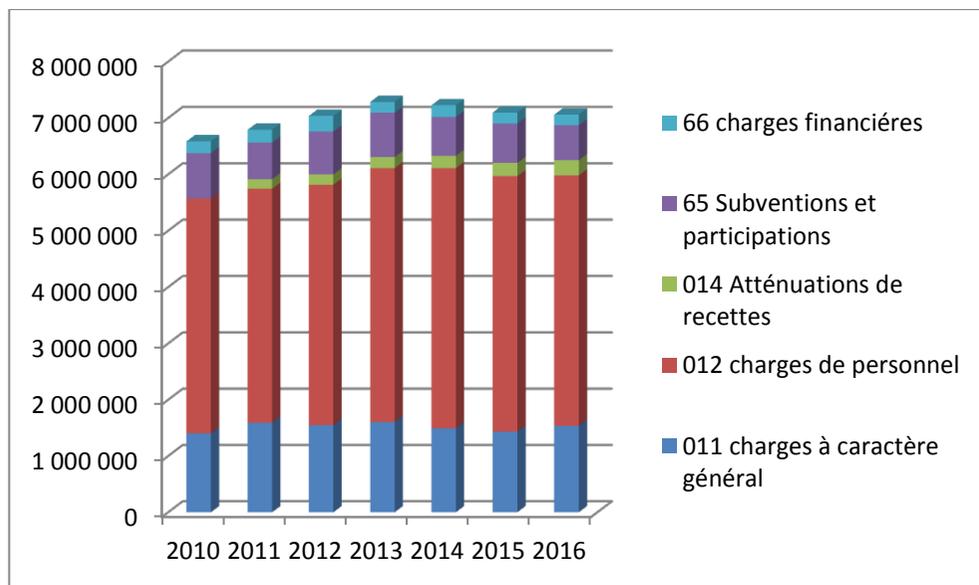
Cette contribution est passée de 11 178.€ en 2012 à 99 290. € en 2016.

2016 est donc la dernière de contribution.

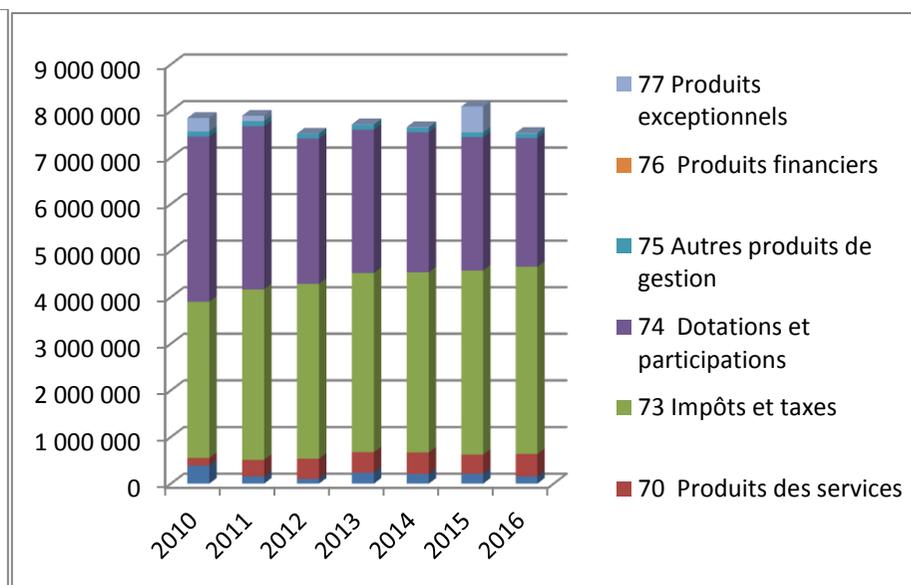
L'écart (160 000. €) entre la contribution précédente et l'attribution en 2017 va permettre une amélioration sensible de l'épargne.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement en synthèse

Evolution dépenses réelles cumulées



Evolution recettes réelles cumulées



Conclusion :

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2017 et le travail en cours permettent d'envisager une amélioration des épargnes.

Il convient de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour se donner les moyens de dégager des marges de manœuvre plus importantes afin de limiter ainsi les conséquences des pertes de dotations et tendre vers une amélioration de l'auto financement net.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE D'EQUIPEMENT COMMUNAL

L'INVESTISSEMENT EN 2016

En 2016 les dépenses d'équipement se sont élevées à environ 950 000.€

L'année 2016 a vu la concrétisation de plusieurs projets très attendus tels que la mise en place d'un sanitaire au square Balagué, le restaurant scolaire sur l'école Oscar Auriac, une tranche de travaux voirie consistant particulièrement à de la rénovation de trottoirs dans divers quartiers et à l'aménagement du quartier autour du centre aquatique, la première tranche de rénovation de l'hôtel de ville par le remplacement du hall d'entrée et d'une partie des fenêtres et la continuité du renouvellement de différents matériels pour les services.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET D'AMENAGEMENTS

Tout en répondant au respect de nos capacités financières les crédits qui y seront affectés permettront d'agir dans des domaines ou les besoins restent importants.

La municipalité va poursuivre l'embellissement du centre-ville, le plan de rénovation des trottoirs, la continuité des programmes liés à la résorption des points noirs et aux économies d'énergie notamment par le remplacement des ouvertures de l'hôtel de ville et d'autres bâtiments.

Les dépenses d'investissement sont résumées dans le plan pluriannuel présenté dans le tableau ci-après :

LIBELLE	CA 2016	RAR 2016/RCCE 2017	2017	2018	2019	2020
Investissements récurrents (grosses réparations, acquisitions)	190 761	82 878	150 000	150 000	150 000	150 000
Remboursement en capital de la dette	705 506		691 679	699 000	703 000	710 000
N° Résorption des points noirs (conteneurs enterrés)	74 557				30 000	80 000
N°17 Sanitaires square Balagué	78 920					
N°18 Rénovation Hôtel de ville (remplacement fenêtres et accueil)	48 793		91000	36 000	25000	
N°19 Voirie 2016	326 316	29 186				
N°22 Voirie 2017/ 2018/2019/2020			145 000	150 000	150 000	150 000
N°20 Ingénierie revitalisation centre bourg	2 223		120 000	138 000	138 000	
N°25 Investissements structurants revitalisation centre bourg				1 020 000	1 080 000	638 000
N°21 Restaurant scolaire école Oscar Auriac	207 939					
N°16 Aire de jeux			55 000		40 000	
N°24 Sanitaires place des capots			77 500			
N°22 Immeuble CPAM (MSAP)			348 800			75 000
N°23 Système de vidéo protection			100 000	50 000		
N° Signalétique			16 000			58 000
N ° Travaux dans le cadre du "Territoire Energie Positive)			230 500	320 000	110 000	
N° Eglise Saint-Valier (toiture)						150 000
TOTAL	1 635 015	112 064	2 035 479	2 573 000	2 436 000	2 021 000

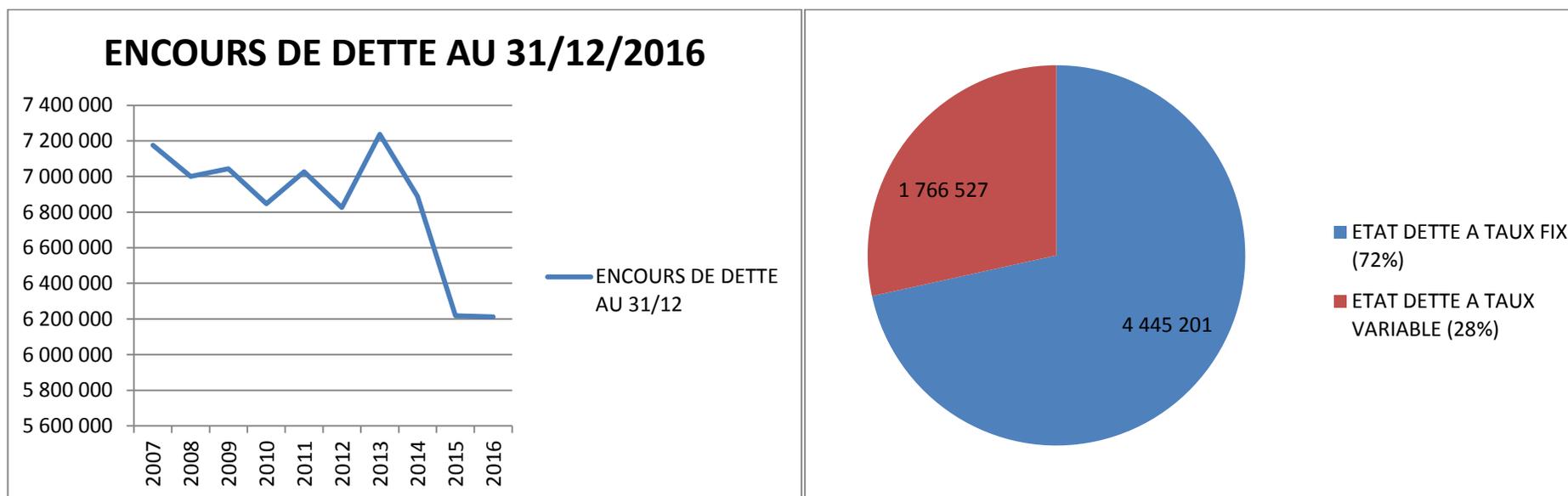
Ces équipements seront financés par :

- Le FCTVA au prorata des dépenses d'investissement payées sur chaque année budgétaire
- Les subventions classiques comme la DETR, le FDAL et autres partenariats
- Les subventions de co-financement dans le cadre du contrat de ville pour toutes les opérations structurantes variant de 60% à 80%
- L'emprunt nouveau limité au montant du remboursement du capital

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours de dette, comme la municipalité s'y est engagée, continue à être maîtrisé avec 6 211 728 € au 31/12/2016

100% de l'encours en A 1 (emprunts ne présentant pas de risques)



Le financement des équipements par emprunt sera égal ou légèrement supérieur au remboursement en capital de 2017 afin de maintenir la stabilisation de l'encours.